



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aides de l'Etat

Question écrite n° 2117

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat sur le souhait de la Confédération générale de l'alimentation en détail (section Moselle) de voir le développement des entreprises et des artisans accompagné par des mesures appropriées comme une flexibilité accrue en matière d'embauche et de licenciement, ainsi qu'une réduction des charges sociales. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Conscient de la place qu'occupe le commerce et l'artisanat dans l'activité économique du pays et de l'enjeu important qu'ils représentent dans la bataille pour l'emploi et l'aménagement du territoire, Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat s'efforce de tout mettre en oeuvre pour assurer leurs développements dans un contexte favorable. Des mesures aussi diverses que le développement de prêts aidés à l'artisanat ou des mesures de relance de la consommation en témoignent. S'agissant de charges qui pèsent sur le travail, le Gouvernement a à l'étude plusieurs mesures qui permettent un plus juste équilibre entre les charges qui pèsent sur le travail et le capital. Le transfert prévu de cotisations sociales sur la contribution sociale généralisée (CSG) s'inscrit dans cet objectif. S'agissant de la flexibilité, elle existe déjà avec le régime de contrats à durée déterminée et les différents dispositifs de contrats d'apprentissage. Toutefois, cette question pourra être évoquée à la demande des partenaires sociaux, lors de la conférence « emploi, salaire, réduction de la durée du travail » qui s'ouvrira le 10 octobre prochain.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2117

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : PME, commerce et artisanat

Ministère attributaire : PME, commerce et artisanat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 août 1997, page 2581

Réponse publiée le : 13 octobre 1997, page 3453